

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****DU COMITE SYNDICAL**

Département du PUY DE DOME

**SIEA Rive Droite de la dore 63300 DORAT**

L'an deux mille vingt-deux, le 12 avril, à 19 heures les membres du comité syndical du SIEA RIVE Droite de la Dore de DORAT, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Noalhat, sous la présidence de M. Guy PRADELLE, Président.

Date de convocation : 05 avril 2022

Membres	
Titulaires En exercice	12
Présents	11
Suppléants En exercice	12
Présents	0
Votants Eau Collectif Autonome	11 11 5
Exclus	0

Étaient présents : Messieurs Guy PRADELLE, Patrick SAUZEDDE, José MARQUES, Thomas BARNERIAS, Serge DURAND, Gérard RIMBERT, Tony BERNARD

Mesdames Patricia CHATAING, Yvette DA SILVA, Sandrine PERI

Étaient absents : Monsieur ARMENGAUD Norbert

Excusés : Mr BERNARD Tony arrivé en cours de réunion

Procurations : Mr BERNARD Tony à Mme CHATAING Patricia jusqu'à son arrivée

Secrétaire de séance : Madame Sandrine PERI

**Objet de la délibération : Cadence d'amortissements Assainissement collectif**

Le Président explique à l'Assemblée que les cadences d'amortissement concernant les ouvrages de génie civil pour les captages, le traitement, le transport de l'eau usée, les réseaux d'eaux usées doivent être revues. En effet, la durée qui était fixée à 40 ans ne reflète pas la bonne utilisation du bien puisque la durée prévisible de vie d'une canalisation est de 60 ans. De plus, cette durée a été retenue dans la délibération approuvée par le Comité concernant le dévoiement des réseaux d'assainissement collectif. Cette modification permettrait donc de mettre en harmonie les deux

documents.

Le Président demande donc au Comité de bien vouloir se prononcer sur la durée d'amortissement des travaux et dépenses suivantes :

**Travaux et dépenses d'assainissement collectif**

- Bâtiment station d'épuration après prise en charge pour Dorat et Paslières : .....50 ans  
(Châteaux d'eau, station de pompage et ouvrage de pompage)
- Bâtiment station d'épuration avant prise en charge pour Dorat ..... 30 ans
- Bâtiment station d'épuration avant prise en charge pour Paslières .....50 ans
- Ouvrage de Génie civil pour les captages, le traitement, le transport de  
l'eau usée (réseaux) .....60 ans
- Organe de régulation (électronique, capteur, pompe de chlore, etc).....8 ans
- Mobilier de bureau .....8 ans
- Matériel et outillage.....10 ans
- Matériel informatique, matériel de bureau électronique ou électrique,  
Téléphonie.....5 ans
- Logiciel et licence Informatique.....5 ans
- Engins publics et véhicules industrielles et accessoires  
liés aux véhicules. ....4 ans

Amortissement des subventions d'équipement assainissement collectif

- Ouvrage de Génie civil pour les captages, le traitement, le transport des Eaux usées, réseaux d'eau usées.....60 ans
- Mobilier de bureau.....8 ans
- Matériel et outillage..... 10 ans
- Matériel informatique, matériel de bureau électronique ou électrique, Téléphonie.....5 ans
- Logiciel et licence informatique.....5 ans
- Engins publics et véhicules industrielles et accessoires liés Aux véhicules.....4 ans

Après l'exposé du président et en avoir délibéré, le comité à l'unanimité des membres présents, accepte la réactualisation des cadences d'amortissements, comme indiqués ci-dessus pour le budget assainissement collectif.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 12 avril 2022

Le Président,  
Guy PRADELLE

